



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 JANVIER 2022

Envoyé en préfecture le 03/02/2022

Reçu en préfecture le 03/02/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 072-217200682-20220131-DCM_005_22-DE

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-quatre janvier deux mille vingt-deux s'est réuni à la mairie le trente-et-un janvier deux mille vingt-deux à vingt heures trente, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel DUTHEIL, maire,

Étaient présents : Monsieur Michel DUTHEIL, Madame Marie-France REYMOND, Monsieur Sofiane KISSOUM, Monsieur Dominique BORDIER, Monsieur Christophe RETIF, Madame Ghislaine MOUCHARD, Monsieur Guy DESILES, Monsieur Jean-Luc AUBERT, Madame Annette FOUSSARD, Madame Marie-Dominique GILLE-AYBES, Madame Anita MENANT (arrivée à 21h10).

Absente excusée : Madame Clémence COQUATRIX (donne pouvoir à Madame Marie-France REYMOND), Monsieur Nicolas CAUCHAS, Madame Emilie BORDIER.

Absente : Madame Pascale MAYEUR

Secrétaire de séance : Madame Marie-Dominique GILLE-AYBES.

DCM-005-22 VOTE DES TARIFS COMMUNAUX – TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE MULTI-ACTIVITES

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'ajuster les tarifs communaux pour 2022.

2022	SALLE SEULE		CUISINE	VAISSELLE
	JOURNÉE EN SEMAINE	WEEK END		
Association chartraine	70,00 €	150,00 €	60,00 €	50,00 €
Association du territoire communautaire	100,00 €	200,00 €	60,00 €	50,00 €
Association hors territoire communautaire	150,00 €	300,00 €	60,00 €	50,00 €
Association à but humanitaire	Gratuit en semaine uniquement			
Particuliers chartrains	100,00 €	200,00 €	60,00 €	50,00 €
Particuliers non chartrains	150,00 €	300,00 €	60,00 €	50,00 €
Société à but lucratif	-	400,00 €	60,00 €	50,00 €
Vin d'honneur	100,00 €	250,00 €	60,00 €	50,00 €
Réunions départementales d'associations	Gratuité 1 fois l'an en semaine uniquement			
Sono	50,00 €			
Caution salle multi-activités	500,00 €			
Caution ménage	250,00 €			
Remise en état du parquet (hors dégradation)	50 € de l'heure			
Forfait nettoyage de la salle	150,00 €			

Envoyé en préfecture le 03/02/2022

Reçu en préfecture le 03/02/2022

Affiché le



ID : 072-217200682-20220131-DCM_005_22-DE

Les associations chartraines pourront utiliser la salle gratuitement d'une manifestation payante, où dans ce cas, le tarif selon le type de location sera à appliquer. Les agents communaux actifs et retraités disposeront gratuitement de la salle multi-activités une fois par an.

A 21h10, arrivée de Madame Anita MENANT.

Le conseil municipal vote à l'unanimité les tarifs communaux ci-dessus dont l'application est prévue à compter de ce jour.

Fait et délibéré en mairie,
Le 31 janvier 2022

Le maire,
Michel DUTHEIL